



Séance du 17 avril 2024
Délibération n°54 -17042024

OBJET : Délibération RH – Poste d'Animateur-trice Enfance
SERVICES ENFANCE – ALSH MERAL - CUILLE

M. Philippe GUIARD, Vice-président, rappelle au Conseil d'Administration que conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par l'organe délibérant.

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles,
Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment son article L. 332-14,
Vu le tableau des emplois et des effectifs,
Vu l'inscription des crédits correspondant au budget,
Vu l'avis favorable du comité social territorial du 9 avril 2024,

M. Philippe GUIARD expose qu'il est nécessaire de :

- De supprimer un poste de « Directeur-trice Animateur-trice »
- À compter du 1^{er} mai 2024
- À temps non complet 11.21/35^{ème}
- Sur les cadres d'emplois des Animateurs Territoriaux et des Adjoints Territoriaux d'Animation
- De supprimer un poste de « Directeur-trice Animateur-trice »
- À compter du 1^{er} mai 2024
- À temps complet 35/35^{ème}
- Sur le cadre d'emplois des Adjoints Territoriaux d'Animation
- De créer un poste de « Animateur-trice Enfance »
- À compter du 1^{er} mai 2024
- À temps non complet 23/35^{ème}
- Sur le cadre d'emplois des Adjoints Territoriaux d'Animation

Explications données, le Conseil d'Administration, après délibération et à l'unanimité,

- ⇒ **VALIDE** la suppression d'un poste de « Directeur-trice Animateur-trice », à temps non complet (11.21/35^{ème}), sur les cadres d'emplois des Animateurs Territoriaux et des Adjoints Territoriaux d'Animation, à compter du 1^{er} mai 2024.
- ⇒ **VALIDE** la suppression d'un poste de « Directeur-trice Animateur-trice », à temps complet (35/35^{ème}), sur le cadre d'emplois des Adjoints Territoriaux d'Animation, à compter du 1^{er} mai 2024.
- ⇒ **VALIDE** la création d'un poste de « Animateur-trice Enfance », à temps non complet (23/35^{ème}), sur le cadre d'emplois des Adjoints Territoriaux d'Animation, à compter du 1^{er} mai 2024.
- ⇒ **AUTORISE** le Président ou Vice-président à signer toutes les pièces s'y rapportant.

Nombre de membres en exercice : 28

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus

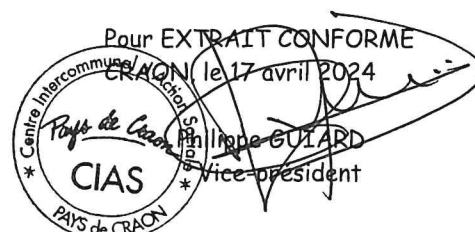
Nombre de suffrages exprimés : 17

Vote :

POUR : 17

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00





Département de la MAYENNE
CIAS DU PAYS DE CRAON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-quatre, le 17 avril à 20h, le Conseil d'Administration du CIAS du Pays de Craon, légalement convoqué le 08 avril 2024, s'est réuni salle du Conseil d'Administration de CRAON, sous la Vice-présidence de Monsieur Philippe GUIARD,

PRESENTS : BRÉHIN Colette, DAVID Gisèle, De FARCY De PONFARCY Christine, EVAIN Christelle, GAUBERT Jean-Eudes, GERARD Jean-François, GUIARD Philippe, RESTIF Vincent, TESSIER Jean-Pierre, TISON Hervé, TRICOT Marina.

EXCUSÉS : DEMENAIIS Marie-Hélène, DESHOMMES Catherine, GOHIER Odile, CLAVREUL Yannick, GUIOUILIER Anaïs, LANGOUËT Christophe, MILCENT Corinne, PAILLARD Anne, SORIEUX Vanessa.

Mme Chantal GODARD
M. Christophe BOURDAIS
Mme Patricia RENAULT
M Aristide BOURBON
Mme Laurence MANCEAU
Mme Aurélie MAHIER
M Raymond PLANCHAIS

pouvoir donné à M. Jean-Pierre TESSIER
pouvoir donné à M. Vincent RESTIF
pouvoir donné à M. Hervé TISON
pouvoir donné à Jean-Eudes GAUBERT
pouvoir donné à Christine de PONTFARCY
pouvoir donné à Philippe GUIARD